

BUREAU DU PARC
Réunion du 11 mars 2020
à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont
50500 CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/06 Finances locales : Divers : Renouvellement de la convention d'installation d'un rucher à la Maison du Parc

Affiché le 03 AVR. 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2020 à Saint Côme du Mont - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Gabriel **DAUBE**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HEDOUIN**, Fabienne **COLLINEAU**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

B 2020/06 Finances locales : Divers : Renouvellement de la convention d'installation d'un rucher à la Maison du Parc

En 2019, le Parc a conventionné dans le cadre de l'installation d'un rucher à la Maison du Parc, d'une durée d'un an, avec Monsieur Lot, apiculteur du Mesnil Véron.
Cette première année a vu l'installation d'une ruche « Warré » avec un essaim d'abeilles noires à proximité du jardin pédagogique.

Pour rappel, les motivations du Parc sont de :

- poursuivre le travail de sensibilisation sur le rôle des insectes pollinisateurs ;
- participer à la préservation de l'abeille noire, espèce locale identifiée par la Région;
- former un ou deux agents du Parc progressivement à l'apiculture.

Monsieur Lot a réalisé trois animations auprès du grand public et des enfants, avec toujours un grand succès (complet à chaque fois).

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, Monsieur Lot, poursuivra ses animations au rythme de trois interventions par an à la Maison du Parc.

Par ailleurs, une rencontre sera organisée cette année par le Parc avec les associations apicoles afin de les informer sur le travail pédagogique en cours.

Délibération : Afin de poursuivre des animations sur ce thème et de montrer l'attachement du Parc à cette espèce d'abeille soutenue par la Région, le Bureau du Parc, autorise, à l'unanimité, le président à renouveler à la convention avec M. Lot (apiculteur du Mesnil Véron) pour l'installation de 2 ruches « Warré » maximum d'essaim d'abeilles noires, à vocation pédagogique (3 animations/an à la Maison du Parc) pour une durée de 5 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le**03** AVR. 2020.....

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme du Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS.
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200403-DELIB_B2020_06-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2020 2
Date de réception préfecture : 03/04/2020